

# PROCÈS-VERBAL DE DÉPOSITION DE TÉMOIN

N° du Parquet : . 9729523030 .  
N° Instruction : . 2272/00/13 & 1341 .  
*PROCÉDURE CRIMINELLE*

D 7998  
(10P)

Le 07 décembre 2011 à 14 heures,

Devant Nous, Marc TREVIDIC et Nathalie POUX, Vice Présidents chargés de l'Instruction au tribunal de grande instance de Paris, étant en notre cabinet, assistés de Claire MEUNIER, greffier,

Instruisant sur les faits reprochés à M. KABAREBE James, M. NZIZA Jack, Mme KANYANGE Rose ép. KABUYE, M. KANYEMERA Sam Kaka, M. NZIZA Franck, M. KAYONGA Charles, M. TUMWINE Jacob et autres, des chefs de :

- Assassinats en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur,
  - Complicité d'assassinats en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur,
- Faits commis à l'encontre des passagers et membres d'équipage du Falcon 50 immatriculé 9XRNN de la Présidence de la République du Rwanda,
- Association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme,
- Faits prévus et réprimés par les articles 421-1-1°, 421-2-1, 421-3, 421-5, 421-6, 422-3, 422-4, 422-5, 422-6, 422-7, 121-6, 121-7 du code pénal et les articles 203, 706-16 et suivants du code de procédure pénale

A comparu, séparément et hors la présence des personnes mises en examen, le témoin ci-après nommé.

Nous lui avons demandé ses nom, prénoms, âge, profession, domicile, s'il est parent ou allié des parties et à quel degré, ou s'il est à leur service.

Le témoin a répondu : Je me nomme **Grégoire de SAINT QUENTIN**

né le 26 avril 1961 à Paris 15

profession : Général

demeurant Direction des affaires juridiques

Division des affaires pénales militaires

Ministère de la Défense et des Anciens Combattants

14 rue Saint Dominique

75700 PARIS SP07

Je ne suis ni parent ni allié des parties, ni à leur service.

Après lui avoir fait prêter serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, nous avons reçu sa déposition.

**QUESTION : Selon les informations figurant en procédure, vous avez occupé le poste d'assistant militaire technique à la mission militaire de coopération au Rwanda du 11 août 1992 au 12 avril 1994 : est-ce exact ?**

RÉPONSE : Oui.



**QUESTION : Quel était votre grade à l'époque ?**

RÉPONSE : Je suis arrivé avec le grade de capitaine et je suis passé commandant en 1993.

**QUESTION : Qui était votre supérieur hiérarchique direct ?**

RÉPONSE : Le lieutenant-colonel MAURIN.

**QUESTION : Qui le remplaçait quand il était absent ?**

RÉPONSE : C'était un lieutenant-colonel dont j'ai oublié le nom qui était Chef de la mission Terre la première année. Il était assistant militaire technique pour la formation des pilotes d'hélicoptères.

**QUESTION : En quoi consistaient précisément vos fonctions ?**

RÉPONSE : J'étais assistant militaire technique affecté au bataillon de parachutistes rwandais. J'étais chargé de former et d'entraîner les militaires rwandais au saut en parachute. Je m'occupais de la formation initiale et de la formation des spécialistes.

**QUESTION : L'armée rwandaise disposait-elle d'avions adaptés au saut en parachute ?**

RÉPONSE : Oui, elle avait un Nord Atlas donné par la France avec un pilote rwandais et deux assistants techniques français, le copilote et le mécanicien naviguant. Elle avait aussi un Islander, un petit avion, pour le saut en chute libre.

**QUESTION : Viviez-vous dans l'enceinte militaire de Kanombe ?**

RÉPONSE : Oui. J'ai habité la même maison toute la durée de mon séjour.

**QUESTION : Combien de militaires français étaient logés dans le camp de Kanombe ?**

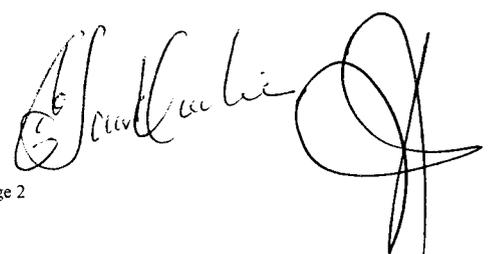
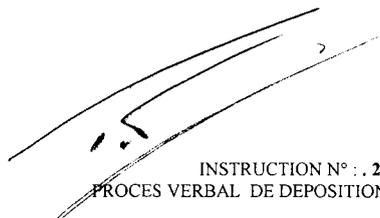
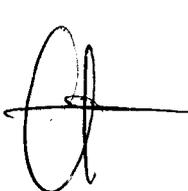
RÉPONSE : La première année nous étions quatre assistants militaires techniques et la deuxième année cinq.

**QUESTION : Pour ce qui est de la deuxième année et plus particulièrement du mois d'avril 1994, vous souvenez-vous du nom des autres assistants militaires se trouvant au camp de Kanombe ?**

RÉPONSE : L'adjudant BACH René et sa famille, c'est-à-dire une femme et deux enfants. L'adjudant José DEPINHO et sa famille. Il y avait sa femme et au moins un enfant. Le sergent-chef JANNE Jean-Michel avec sa femme et ses deux enfants. L'adjudant-chef GRATADE dont j'ignore le prénom. Sa femme était là mais je ne sais plus s'il avait des enfants. J'étais le supérieur des trois premiers mais pas de l'adjudant-chef GRATADE qui, je pense, dépendait directement du lieutenant-colonel MAURIN dans la mesure où il était coopérant auprès du bataillon d'artillerie.

**QUESTION : Savez-vous, pour certains d'entre eux, ce qu'ils sont devenus ?**

RÉPONSE : René BACH a quitté l'armée. Il est dans les Landes. Il dirige une agence immobilière. Je pourrais vous communiquer son numéro de téléphone. Je n'ai plus de contact avec José DEPINHO. Jean-Michel JANNE s'est suicidé, de mémoire entre 2004 et 2006 ou peut être avant, en tout cas après 2000. Je suis allé à la crémation, c'était à Montauban. Peut être que la femme de JANNE habite Montauban. Je ne connais pas son nom de jeune fille. Je pourrais retrouver son prénom. Je n'ai gardé aucun contact avec l'adjudant-chef GRATADE.



① 1998/3

**QUESTION : Combien de militaires français étaient- ils présents dans le camp de Kanombe le soir de l'attentat contre l'avion présidentiel ?**

RÉPONSE : Tous les militaires que je vous ai cités étaient présents. Je pense que leurs conjoints étaient également présents.

**QUESTION : Reconnaissez-vous votre résidence sur l'une des photographies de la cote D7916 que nous vous présentons ?**

RÉPONSE : Le style de maison qui ressemble le plus à ma maison à l'époque correspond aux photographies se trouvant en bas des cotes D7916/11 et D7916/12. Pour autant, je ne reconnais pas ma maison. La maison qui est photographiée en bas de la cote D7916/9 peut correspondre à l'une des maisons des trois médecins belges. Dans mon souvenir, les maisons des trois médecins belges étaient toutes trois alignées.

**QUESTION : Reconnaissez-vous les résidences des médecins belges sur les photographies des cotes D7924/2 et D7924/3 que nous vous présentons ?**

RÉPONSE : C'est peut être ça car elles sont alignées. Ils avaient dû obtenir une parcelle en bas de ce qu'on appelait le quartier des officiers.

**QUESTION : Voulez-vous dire par là que les maisons des médecins belges se trouvaient à l'extrémité est du camp de Kanombe ?**

RÉPONSE : Je ne pourrais pas vous donner de point cardinal mais je pourrais vous montrer sur un plan.

**QUESTION : Parmi les trois maisons alignées, savez-vous quelle était celle du docteur PASUCH ?**

RÉPONSE : Non, je ne me souviens plus.

**QUESTION : A quelle distance se trouvait votre domicile de ceux des médecins belges ?**

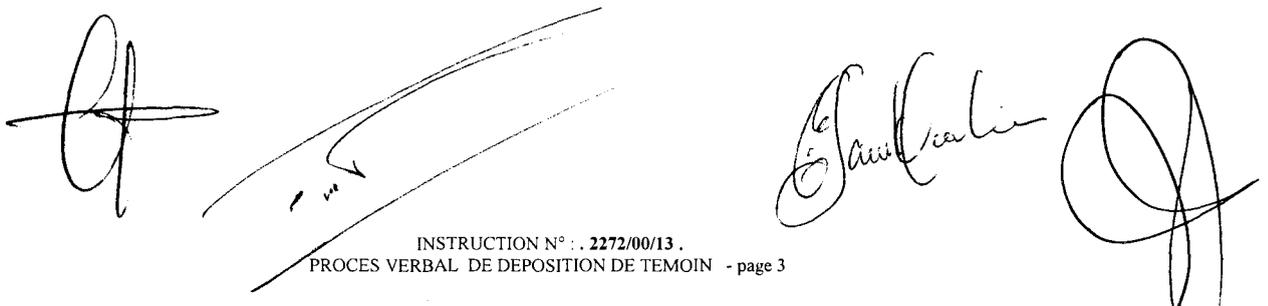
RÉPONSE : De mémoire entre 100 et 200 mètres.

**QUESTION : Vous trouviez-vous plus à l'intérieur du camp de Kanombe que les maisons des coopérants belges ?**

RÉPONSE : Oui. Pour aller vers ces maisons, il fallait passer devant la mienne, il y avait une allée qui descendait, qui passait devant ma maison et qui allait jusqu'à leurs maisons.

**QUESTION : Nous vous présentons deux photographies aériennes de l'époque fournies par M. PASUCH cotées D7982/7 et D7982/8. Pouvez-vous nous indiquer à peu près l'emplacement de votre maison sur la photocopie de la cote D7982/8 que nous allons annexer au présent procès-verbal en entourant le secteur de votre maison avec un marqueur rouge ?**

RÉPONSE : J'indique la zone en faisant un cercle au marqueur rouge. On entrait dans le camp, il y avait un chemin qui descendait vers les maisons des belges. L'hôpital se trouvait à gauche de ce chemin. Puis, toujours à gauche, il y avait ma maison, celle de BACH. Plus loin, à droite du chemin, il y avait les maisons des belges. Tout à l'heure, avant la présentation des photos, je vous aurais situé les maisons des belges à gauche du chemin.



INSTRUCTION N° : 2272/00/13 .  
PROCES VERBAL DE DEPOSITION DE TEMOIN - page 3

**QUESTION : Nous vous présentons un plan établi par un géomètre qui sera annexé au présent procès-verbal. Pouvez-vous y indiquer approximativement l'emplacement de votre maison et celui de la maison de M. BACH ?**

REPONSE : Je vous situe la zone où se trouvait ma maison et celle de M. BACH par un cercle bleu. Mon point de repère, c'est le stade qui se trouvait vers l'entrée du camp. Ma maison n'était pas très loin du stade. Ma maison donnait sur le chemin dont je vous ai parlé, l'axe central. Je ne peux pas vous dire à quelle distance j'étais de l'hôpital. Tout ça se joue dans un mouchoir de poche.

**QUESTION : Dans votre mémoire, y avait-il des maisons devant les maisons des médecins belges à l'extrémité du camp de Kanombe ?**

REPONSE : De mémoire, les maisons des belges devaient être au bout du camp parce que leurs maisons étaient les plus récentes.

**QUESTION : Pouvez-vous nous décrire la végétation de l'époque dans la vallée de Masaka, entre le camp de Kanombe et le lieu-dit "la ferme de Masaka" ?**

RÉPONSE : J'ai lu un livre et aujourd'hui je sais ce qu'est la ferme de Masaka mais à l'époque je ne savais pas où était Masaka et où était la ferme de Masaka. D'après ce que j'ai lu c'est sur la route de Rwamagana qui part vers l'Est du Rwanda. Je ne me souviens pas précisément de la végétation qu'il y avait dans la vallée vers l'Est au bout du camp de Kanombe.

**QUESTION : Si l'on vous parle d'un champ de papyrus, cela vous rappelle-t-il quelque chose ?**

REPONSE : Non.

**QUESTION : Où se trouvait exactement le village de Kabuga ?**

RÉPONSE : Cela ne me dit rien.

**QUESTION : Que faisiez-vous au moment de l'attentat ?**

RÉPONSE : Il était approximativement 20h30. J'étais chez moi. Je ne peux pas vous dire ce que je faisais à ce moment précis. J'ai entendu deux détonations assez fortes. Je me suis dirigé vers une fenêtre du côté d'où étaient parties les détonations. J'ai vu une boule de flammes, un halo lumineux avec des flammes, à l'horizon, au dessus des arbres. J'ai regardé par la fenêtre de la cuisine qui donnait vers le Nord Nord-Est et c'est au Nord Nord-Est que j'ai vu ce halo lumineux.

**QUESTION : Selon vous, à quoi correspondaient les deux détonations assez fortes dont vous venez de parler ?**

REPONSE : Sur le moment, ça ne m'a fait penser à rien. Il y a eu les deux détonations, le halo lumineux et tout de suite après, des tirs d'armes automatiques. J'ai pensé que le bataillon FPR attaquait le camp.

**QUESTION : Aujourd'hui, avec le recul, êtes vous capable d'analyser la nature de ces deux détonations ?**

REPONSE : Cela ressemble très nettement à deux départs de coups.

**QUESTION :** Le 08 juin 2000, vous avez déclaré précisément ceci (D355) : “Donc, vers 20h30, j’ai nettement entendu deux départs de coups que je peux assimiler à un départ de lance-roquettes. Ces deux coups de départs sont très rapprochés l’un de l’autre mais pas simultanés. Ensuite, très rapidement, j’ai entendu une explosion plus importante. Je me suis rendu immédiatement à une fenêtre et j’ai vu une boule de feu dans le ciel en direction de l’Est”. Y a-t-il dans ce passage de vos déclarations, des éléments que vous voudriez corriger ou dont vous ne vous souvenez plus ?

REPONSE : A la vue du plan, la direction du halo lumineux est plus la direction du Nord que de l’Est, mais cela dépend de la position de ma maison. Sinon, je confirme les deux départs de coups assez rapprochés. C’étaient très nettement des départs de coups sans que je puisse dire s’il s’agit d’une arme anti-aérienne ou une arme de tir à terre. Il y a effectivement eu après ces deux départs de coups une explosion plus importante et je me suis rendu à la fenêtre.

**QUESTION :** Avez-vous vu quelque chose enflammé tomber du ciel ?

REPONSE : Non.

**QUESTION :** En 2000, vous parliez d’une boule de feu dans le ciel. Aujourd’hui, vous nous parlez d’un halo de feu. Selon vous, ce halo provenait-il du sol ou du ciel ?

REPONSE : Ce halo de feu provenait du sol. Ça paraît d’ailleurs logique car l’avion devait être à basse altitude.

**QUESTION :** Dans votre esprit, qu’est-ce qui provoque le halo de feu que vous voyez provenant du sol ?

REPONSE : Selon l’analyse que j’ai faite a posteriori, c’est la carcasse de l’avion qui brûle au sol avec tout le kérozène.

**QUESTION :** Êtes-vous capable de nous préciser le temps qui s’est écoulé entre ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu par la fenêtre ?

REPONSE : Je ne peux pas vous dire précisément combien de temps j’ai mis pour me diriger vers la fenêtre. J’ai entendu deux détonations puis une plus grosse explosion et je me suis dirigé vers la fenêtre. Il est possible que ce soit mon employé de maison qui m’ait dit de venir voir à la fenêtre de la cuisine. C’est quelque chose qui s’est joué en secondes. Ce n’est en tout cas pas une minute.

**QUESTION :** Les fenêtres ou portes-fenêtres de votre habitation étaient-elles ouvertes ?

RÉPONSE : Je ne sais pas.

**QUESTION :** Y avait-il des bruits ambiants importants autour de vous ?

RÉPONSE : Non. C’était très calme.

**QUESTION :** Combien de personnes étaient présentes à vos cotés ?

RÉPONSE : Dans la maison, il y avait ma femme, mon employé de maison et mes trois enfants qui étaient couchés. C’était après le dîner et j’imagine que ma femme est allée voir également à la fenêtre même si je ne m’en souviens pas.

**QUESTION : Votre employé de maison a-t-il vu plus de choses que vous, vous a-t-il fait des confidences sur ce qu'il avait vu ?**

REPONSE : Non.

**QUESTION : Pouvez-vous indiquer de quel endroit venaient les bruits ?**

RÉPONSE : Les bruits d'armes automatiques venaient de la même direction que les flammes. En ce qui concerne les détonations, je ne suis pas capable de donner une indication.

**QUESTION : Ces bruits vous ont-ils semblés proches ?**

RÉPONSE : Oui.

**QUESTION : Si l'on commence par les deux premières détonations, vous a-t-il semblé que le bruit de l'une était plus éloigné que le bruit de l'autre ?**

REPONSE : Je n'ai pas de souvenir de ça.

**QUESTION : Êtes-vous capable d'évaluer subjectivement la distance qui vous séparait de ces deux premières détonations ?**

REPONSE : Je me réfère à mon "catalogue" dans la mesure où j'ai entendu pas mal de départs de coups dans ma vie. Je dirais entre 500 et 1.000 mètres. C'était suffisamment proche pour que je crois qu'on attaquait le camp.

**QUESTION : Êtes-vous capable de situer la plus forte explosion dont vous avez parlé ?**

REPONSE : Avec les flammes, j'aurais dit 500 mètres. Je ne peux pas dire l'endroit d'où provenait cette plus forte explosion.

**QUESTION : Combien de temps s'est-il passé entre les différents bruits que vous avez perçus ?**

RÉPONSE : Il y a dû y avoir deux ou trois secondes entre les deux premières détonations. Entre la deuxième détonation et l'explosion, je dirais cinq à dix secondes. Je ne me souviens pas d'avoir eu le temps de faire quelque chose entre les deux. Entre l'explosion et les tirs d'armes automatiques, il a dû se passer quelques secondes car c'est au moment que j'arrive à la fenêtre et que je vois les flammes que j'entends les tirs d'armes automatiques.

**QUESTION : Avez-vous pu vous rendre sur la zone du crash de l'avion ?**

RÉPONSE : Oui. Je m'y suis rendu la première fois le 6 avril vers 22h de mémoire. J'y suis allé avec dans ma voiture des militaires français, l'adjudant BACH et l'adjudant DEPINHO.

**QUESTION : L'adjudant BACH ou l'adjudant DEPINHO vous ont-ils parlé de quelque chose qu'ils auraient vu ou entendu, vous ont-ils donné une information que vous n'aviez pas ?**

REPONSE : Non.

**QUESTION : Qu'avez-vous fait ou constaté sur place vers 22h le 6 avril 1994 ?**

REPONSE : La carcasse de l'avion avait en partie abattu le mur d'enceinte de la résidence présidentielle. Quand on arrivait par la porte d'entrée de la résidence, il y avait une espèce de cour intérieure où se trouvaient déjà des corps alignés dont celui du Président HABYARIMANA. Je n'ai pas été faire une reconnaissance des corps mais j'ai compris qu'il s'agissait du Président parce qu'il y avait sa famille autour. Les militaires rwandais avaient déjà ramassé des corps et continuaient à fouiller la zone à la recherche des corps manquants.

**QUESTION : Dans votre souvenir, certains corps ont-ils été retrouvés dans la carcasse de l'avion ou dans des parties de l'avion ?**

REPONSE : Les militaires rwandais, quand je suis arrivé, avaient ramassé les corps les plus faciles à ramasser. Il restait les corps en morceaux ou les corps les plus abîmés. Je n'ai pas assisté à une scène comme l'extraction d'un corps de la carcasse ou du cockpit. Pour ma part, je me souviens avoir découvert le chef d'état-major rwandais qui n'avait plus de tête mais qu'on a identifié parce qu'il avait ses papiers sur lui.

**QUESTION : Combien de temps ont duré les tirs d'armes automatiques ?**

REPONSE : Ça s'est arrêté rapidement, ils ont dû durer entre trente secondes et une minute.

**QUESTION : Avez-vous eu une explication sur l'origine de ces tirs d'armes automatiques, par exemple quand vous êtes venu à 22h sur les lieux ?**

REPONSE : Je n'ai pas posé la question car je pense que j'avais déjà déduit qu'il s'agissait de tirs de la garde présidentielle.

**QUESTION : Avez-vous recherché la boîte noire de l'appareil ?**

RÉPONSE : Non. Ça m'a traversé l'esprit mais je ne me souviens pas l'avoir cherchée.

**QUESTION : L'avez-vous cherchée à un autre moment ?**

REPONSE : Oui. Je suis retourné sur les lieux du crash le lendemain matin vers 8 heures.

**QUESTION : Avez-vous eu des difficultés à vous rendre sur les lieux du crash que ce soit le 6 avril à 22h ou le lendemain à 8h ?**

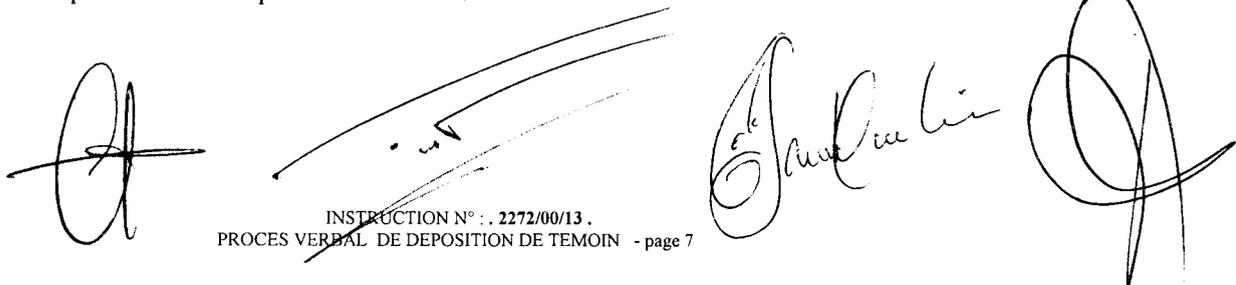
REPONSE : Dans mon souvenir, le soir des faits je suis venu une première fois mais la garde présidentielle m'a empêché de passer. Quand je suis revenu vers 22h j'étais précédé par le commandant du bataillon de parachutistes et j'ai donc pu accéder au lieu du crash. Le 7 avril à 8h, j'ai pu y accéder parce que les gens me connaissaient déjà. Je ne me souviens pas avoir des difficultés et puis il faisait jour. J'y étais avec mes coopérants. Je me souviens qu'il y avait BACH. Je ne sais pas si JANNE, DEPINHO ou GRATADE étaient présents. On n'était pas uniquement deux, BACH et moi, mais je ne sais plus qui était avec nous.

**QUESTION : L'objectif était-il de rechercher la boîte noire le 7 avril à 8h ?**

REPONSE : Oui, c'était l'objectif, sans savoir d'ailleurs trop ce que je cherchais.

**QUESTION : Vous avait-on demandé de rechercher la boîte noire ou était-ce d'initiative ?**

REPONSE : C'était d'initiative. Je ne savais pas à quoi ressemblait une boîte noire. Maintenant je sais que c'est orange. Je n'ai pas vu de boîte orange, mais de toute façon une grosse partie du fuselage était intacte et il aurait fallu du matériel de levage et de découpage pour fouiller plus complètement. On a passé la matinée à chercher et puis on a laissé tomber. Dans l'après-midi, j'ai eu un coup de fil d'un ami chef d'escale Air France qui était inquiet pour un de ses salariés. Il m'a dit que tous les avions n'avaient pas forcément de boîte noire et qu'il allait se renseigner. Je ne sais pas comment il s'est renseigné mais de mémoire il a dû avoir des indications par Dassault. Je sais qu'il a appelé quelqu'un à Paris et qu'on lui a dit que c'était une option sur les Falcon.



INSTRUCTION N° : . 2272/00/13 .  
 PROCES VERBAL DE DEPOSITION DE TEMOIN - page 7

**QUESTION : Aviez-vous des éléments vous laissant penser que l'avion était effectivement muni d'une boîte noire ?**

RÉPONSE : Non. Je ne savais pas ce que je cherchais. Je ne savais pas dans quelle partie de l'avion une boîte noire pouvait se trouver et enfin je ne savais pas s'il existait une boîte noire.

**QUESTION : Avec combien de militaires français avez-vous effectué cette recherche ?**

RÉPONSE : Je ne me souviens pas. Nous étions entre deux et quatre.

**QUESTION : Avant votre retour en France, avez-vous rencontré à Kigali le capitaine BARRIL ?**

RÉPONSE : Non.

**QUESTION : Avez-vous des éléments vous laissant penser que le capitaine BARRIL est venu au Rwanda dans les jours qui ont suivi l'attentat ?**

RÉPONSE : Non.

**QUESTION : Nous vous posons cette question parce qu'à un moment donné le capitaine BARRIL s'est vanté d'avoir trouvé la boîte noire : cela vous dit-il quelque chose ?**

REPONSE : Je l'ai vu à la télévision. Ce devait être en mai. Il montrait un objet noir qui était un élément de navigation que j'avais vu sur place mais dont je savais que ce n'était pas la boîte noire. Je me souviens qu'on m'avait dit que ce n'était pas utile de prendre ça.

**QUESTION : Êtes-vous certain que l'objet que tenait BARRIL était sur les lieux du crash ?**

REPONSE : Je crois bien.

**QUESTION : Avez-vous eu des informations sur l'identité des responsables de cet attentat ?**

RÉPONSE : Après les tirs d'armes automatiques, il y a eu un grand silence. Je me suis concerté avec BACH et les autres. Avec BACH et je pense DEPINHO nous sommes allés à pied jusqu'à notre bureau. Il y avait une grande agitation à proximité, sur la Place d'Armes. J'ai croisé un officier rwandais qui m'a dit être inquiet car le Président devait rentrer ce soir-là. Tous les militaires rwandais se sont réunis sur cette place et j'ai rencontré le commandant NTABAKUZE qui dirigeait le bataillon parachutiste. Il m'a dit qu'il allait voir. Il est revenu plusieurs minutes après. Il était décomposé. Il pleurait. Il m'a dit : "C'est le Président" et il m'a dit que ça ne serait pas la peine de dire que c'était un accident. Dans l'esprit de toutes les personnes que j'ai rencontré ce soir-là, l'attentat était l'oeuvre du FPR. Le lendemain, il y a eu l'histoire du message capté que m'a montré le commandant NTABAKUZE.

**QUESTION : S'agit-il du message manuscrit que NTABAKUZE vous a présenté comme ayant été capté par le service d'écoutes des FAR ?**

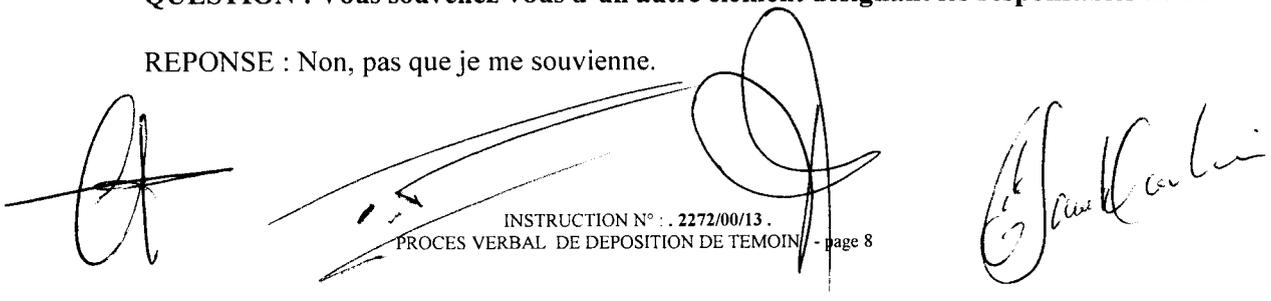
REPONSE : Oui. Dans mon souvenir il était manuscrit, c'était dans un cahier.

**QUESTION : S'agit-il du message annonçant le succès de l'escadron renforcé ?**

REPONSE : Oui, c'est celui-là.

**QUESTION : Vous souvenez-vous d'un autre élément désignant les responsables de l'attentat ?**

REPONSE : Non, pas que je me souviens.



INSTRUCTION N° : 2272/00/13 .  
PROCES VERBAL DE DEPOSITION DE TEMOIN - page 8

**QUESTION : Avez-vous eu l'occasion de voir des missiles sol/air en dotation chez les Forces Armées Rwandaises ?**

RÉPONSE : Non.

**QUESTION : Savez-vous si les FAR ont essayé d'en acquérir ?**

REPONSE : Non, je ne le sais pas et je pense qu'ils n'ont pas essayé de le faire car ils n'étaient pas confrontés à une menace aérienne.

**QUESTION : L'Ouganda avait-il des avions ou des hélicoptères ?**

REPONSE : Je ne sais pas. On ne m'a jamais rapporté qu'ils avaient envoyé des avions ou des hélicoptères sur la ligne de front. Pendant les deux ans où j'étais là c'était une question qui ne s'est jamais posée. Je veux dire par là que je n'ai jamais entendue posée la question d'une menace aérienne. On ne m'a jamais rapporté que les FAR aient été attaquées par des moyens aériens.

**QUESTION : A l'époque de l'attentat, existait-il des barrages entre Kigali et la bifurcation menant à la ferme de Masaka sur la route principale Rwamagana/Kibungo ?**

RÉPONSE : Je n'en ai pas le souvenir. La route que j'empruntais habituellement était la route entre Kanombe et Kigali Ville. J'empruntais très rarement la route de Rwamagana après Kanombe.

**QUESTION : A l'époque de l'attentat existait-il des barrages entre Kanombe et Kigali Ville ?**

REPONSE : Je n'ai pas souvenir de barrages. Je ne crois pas, c'était fluide.

**QUESTION : Vous souvenez-vous d'un changement de ce point de vue là dans les jours ou les heures qui ont précédé l'attentat ?**

REPONSE : Non. Je pense que si quelqu'un devait faire ce travail de contrôle c'était plutôt les forces de l'ONU mais je n'ai jamais été contrôlé par la MINUAR.

**QUESTION : Où se trouvaient la ou les villas des adjudants-chefs de gendarmerie Alain DIDOT et René MAIER ?**

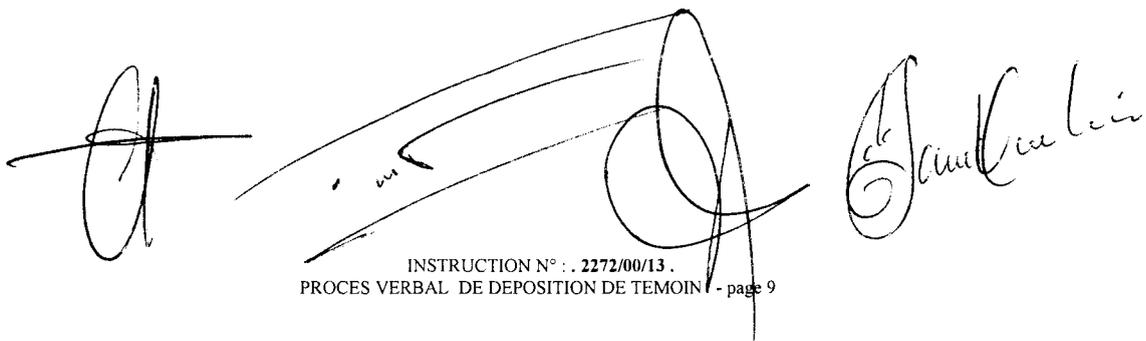
RÉPONSE : DIDOT habitait sur la colline où se trouvait le Méridien. MAIER, je ne sais pas. Il était célibataire. Je sais que DIDOT nous a été utile parce qu'à partir du 7 avril au matin nous n'avions plus de moyen de communication et que nous sommes passés par son intermédiaire.

**QUESTION : Quelles étaient les fonctions de DIDOT et MAIER ?**

REPONSE : MAIER, je ne sais pas. DIDOT était un spécialiste radio qui travaillait sur un projet de transmissions au bénéfice de la gendarmerie rwandaise.

**QUESTION : Savez-vous quand et où ces deux gendarmes ont été tués ?**

RÉPONSE : Ils ont été tués chez les DIDOT. Je pense que c'était le 8, le 9 ou le 10 avril mais je ne me souviens plus exactement la date. Le 8 cela me paraît un peu tôt. Je suis parti le 12 avril.



INSTRUCTION N° : 2272/00/13 .  
PROCES VERBAL DE DEPOSITION DE TEMOIN - page 9

**QUESTION : Vous avez indiqué que DIDOT vous a aidé pour entrer en contact avec votre hiérarchie dans la journée du 7 avril. Êtes vous certain de cet élément ?**

REPONSE : Oui.

**QUESTION : Avez-vous fait un rapport à votre hiérarchie relatant vos constatations et recherches les 6 et 7 avril 1994 sur les lieux du crash de l'avion ?**

RÉPONSE : Non, je n'ai pas fait de rapport écrit.

**QUESTION : Vous êtes parti le 12 avril. Tous les militaires français résidant à Kanombe sont-ils partis avec vous ?**

REPONSE : Non. BACH est resté. Je pense qu'il a dû partir deux jours après avec MAURIN. Nous sommes partis en TRANSAL jusqu'à Bangui.

**QUESTION : Les corps des deux gendarmes DIDOT et MAIER sont-ils partis à Bangui ?**

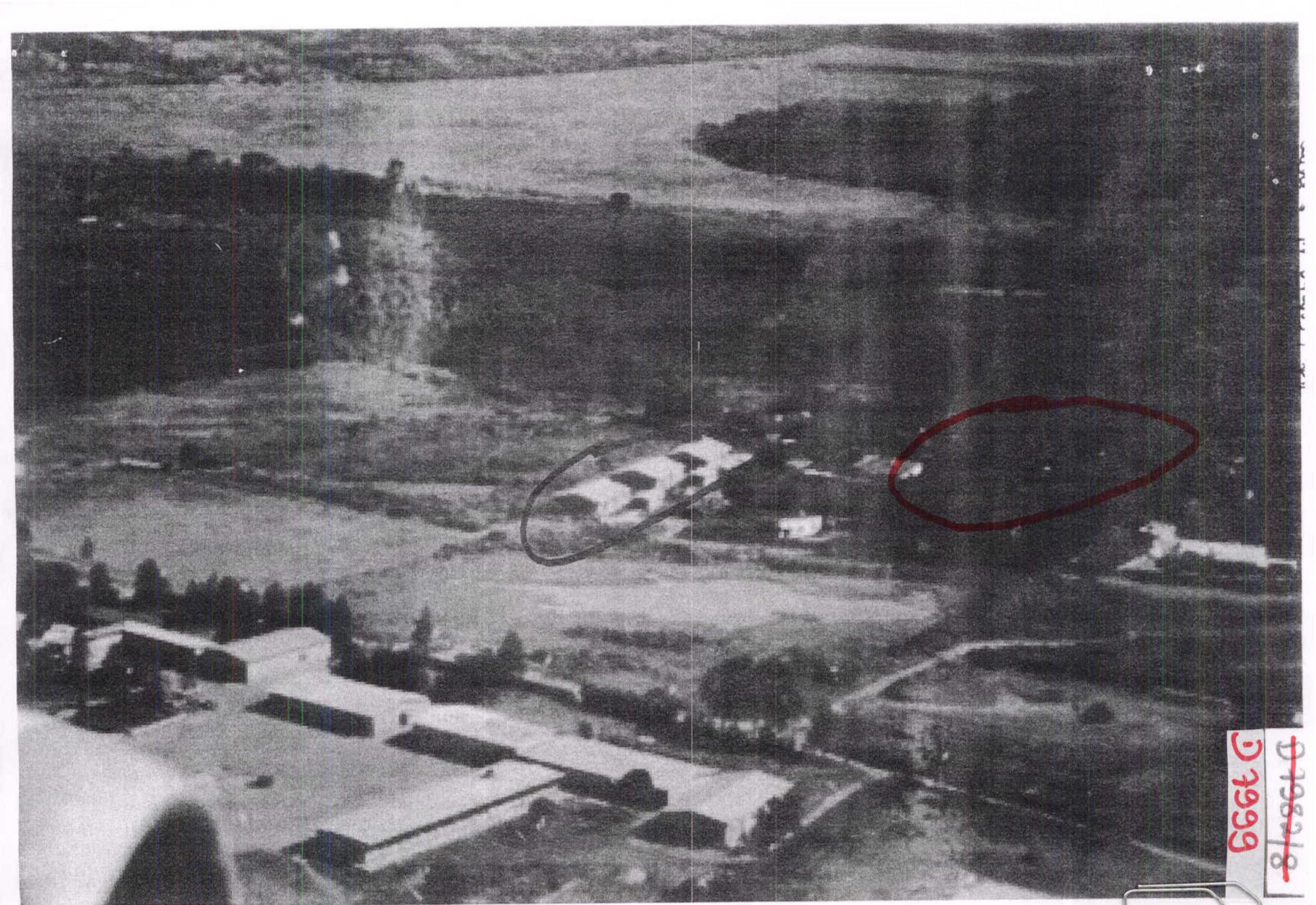
REPONSE : Maintenant que vous me parlez de ça, je crois que MAURIN est resté en partie pour tenter de récupérer les corps de DIDOT, sa femme et MAIER. L'évacuation s'est faite soit par Bujumbura soit par Bangui donc les corps sont passés par un de ces deux endroits. C'est une déduction.

**QUESTION : Voyez-vous quelque chose à ajouter ?**

REPONSE : Oui, il y a quelque chose que je n'ai pas dit à la mission parlementaire et que je ne crois pas avoir dit à ma première audition dans cette procédure. Nous avions l'habitude de nous entraîner au saut en parachute dans une zone située au Nord de la route principale Kigali / Rwamagana. De ce fait, l'avion que nous utilisions, c'est-à-dire le Nord Atlas, faisait une boucle qui passait au dessus des bâtiments du CND occupés par un bataillon du FPR en application des accords d'Arusha. Le FPR n'a pas apprécié et a demandé à la MINUAR d'interdire le survol du CND. Air France et Sabena ont refusé. Il n'y avait qu'une seule piste et ces compagnies voulaient pouvoir utiliser cette piste par un axe ou un autre. Du coup, il y a eu une sorte de transaction. Le survol du CND a été interdit uniquement aux avions de la République rwandaise, à savoir le Nord Atlas, l'Islander et le Falcon présidentiel. Ceci a eu pour conséquence que ces avions n'ont pu utiliser la piste que dans l'axe Est-Ouest.

Lecture faite, le témoin persiste et signe avec nous et le greffier.





D 1999

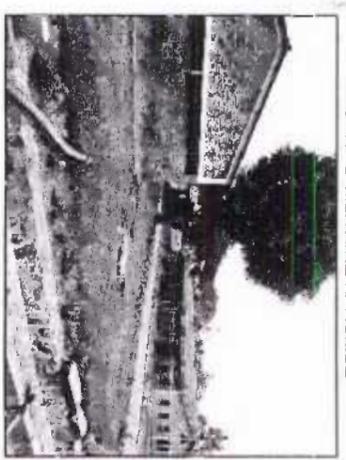
~~8/28/8~~



18000

AXE DE LA PISTE

AXE DE LA PISTE



HOPITAL MILITAIRE KANOMBE



HOPITAL MILITAIRE KANOMBE

CIMETIERE FOND CAMP KANOMBE

POSITION 1  
Z = 1430m  
Angle horizontal tir 33°  
Angle vertical tir 12.5°

CIMETIERE FOND CAMP KANOMBE

2760 M (CRASH AVION)  
Zsol 1410m

3150 M (IMPACT AVION MISSILE)  
Zavion 1640m

3284 M (DEPART MISSILE KANOMBE)  
Zavion 1653m Zdepart missile 1430m (delta 223m)  
Angle vertical depart missile avion  $\theta = \arctan(223/1000) = 12.5^\circ$

3200 M (DEPART MISSILE LA FERME)  
Zavion 1654m Zdepart missile 1333m (delta 321m)  
Angle vertical depart missile avion  $\theta = \arctan(321/1745) = 10.4^\circ$

3300 M (DEPART MISSILE MASSAKA)  
Zavion 1670m Zdepart missile 1546m (delta 124m)  
Angle vertical depart missile avion  $\theta = \arctan(124/1200) = 5.7^\circ$

D missile avion 980m

D visée missile avion 1008m

D visée missile avion 1749m

D missile avion 1880m

D visée missile avion 1206m

D missile avion 45

POSITION 2  
Z = 1333  
Angle horizontal  
Angle vertical



VILLA DU PRESIDENT HABYARIMANA

VILLAS FRANCAIS ET BELGES  
DANS CAMP MILITAIRE KANOMBE